

Pie X et le Tiers-Ordre.



DÉJA nos chers Tertiaires ont appris de nous que le successeur de Léon XIII est, comme son prédécesseur, membre du Tiers-Ordre franciscain et par là enfant du Séraphique Patriarche. Il en a revêtu les humbles livrées, en l'année 1870, alors qu'il était curé de Salzano. Il prêchait le carême à la cathédrale de la ville épiscopale, quand il fut reçu par M. le chanoine Honoré Bindoni, Directeur du Tiers Ordre. Il avait établi dans sa paroisse deux fraternités, l'une de femmes, l'autre d'hommes, auxquelles il donnait tous ses soins.

Nos lecteurs savent également que devenu évêque de Mantoue, puis patriarche de Venise, le cardinal Sarto continua à entourer le Tiers-Ordre de sa sollicitude et à en porter l'habit sous la pourpre. C'est alors qu'il publia pour recommander le Tiers-Ordre un mandement dont nous avons déjà publié un extrait. Il sera utile à nos Tertiaires de le lire en entier, nous le reproduisons donc au début de cette nouvelle année. En le faisant, nous déférons au conseil donné par notre R^me Père Général à toutes les Revues franciscaines et nous avons l'intention d'offrir à notre bien-aimé Pontife Pie X un témoignage de notre filial respect.

LE PATRIARCHE DE VENISE

au vénérable Clergé et aux bien-aimés fidèles de
l'Archidiocèse, salut et bénédiction.

Dans son encyclique *Auspicato*, publiée le 17 septembre 1882, à l'occasion du septième centenaire de la naissance de saint François, N. S. P. le pape Léon XIII exalte en termes chaleureux le grand apostolat civil et religieux accompli par le Tiers-Ordre franciscain dont il recommande la propagation. En effet, si, au milieu de l'affaiblissement de la foi et de la corruption des mœurs du XIII^e siècle, l'esprit de saint François a opéré une rénovation salutaire, dans l'esprit de cette Règle se trouve le remède radical, pratique et sûr à tous les maux dont nous gémissons aujourd'hui encore.